

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[sentiers.davenir@laposte.net](mailto:sentiers.davenir@laposte.net)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin spécial d'information – évènements Avril Mai 2021

Par le présent bulletin spécial nous souhaitons alerter tous les membres de l'association sur les évènements qui se déroulent à Locoal Mendon, mais qui peuvent avoir des répercussions sur les autres communes. Nous en profitons pour actualiser les informations données à la fin du trimestre dernier.

### Passage en force pour le lancement d'une enquête publique SPPL à Locoal Mendon

Comme annoncé lors du bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre, il y a une très forte volonté de la DDTM56 de lancer l'enquête publique SPPL de Locoal Mendon en 2021.

**L'Association Sentiers d'Avenir (ASA) demande depuis bientôt 3 ans la modification d'un projet « SPPL » intrusif et destructeur de l'environnement de la Ria d'Étel. Les solutions présentées par les services de l'Etat relèvent d'une application douteuse de la loi (voir l'avis du président Goulard en PJ adressé au collectif ante-ASA). Ces solutions ne sont nulle part pérennes et sont particulièrement coûteuses autant en investissement qu'en entretien. On peut faire beaucoup moins cher en reprenant intelligemment le projet (études et travaux légers compris), ce qui compensera largement le coût des études déjà effectuées pour un résultat au coût très élevé (2.5M€ de travaux).**

**Des promesses de contact avec nous n'ont pas été tenues par La DDTM56 ! Nos demandes de RDV ou de concertation pour l'élaboration d'un projet amélioré sont également restées sans effet ! Mais nous constatons aujourd'hui une volonté de passage en force...**

Les services du département accompagnent activement la démarche de la DDTM56.

**Notre réaction est en cours ; il s'agit de demandes de délimitation du Domaine Public Maritime (DPM) en préalable à la poursuite de la procédure.** Monsieur le Préfet est le seul décideur et nous l'avons informé. Mais nous devons continuer de le convaincre de la nécessité d'un report de l'enquête publique pour réétudier ce projet bâclé. Car un collectif de randonneurs a lancé une pétition dans un parfait anonymat, probablement à la suite d'informations données par l'administration en charge du dossier. Ainsi la pétition des « pro-sentiers » évoque le blocage du projet SPPL par « quelques » propriétaires. Nous sommes plus de 100 sur Locoal Mendon à faire partie de l'association !

Si c'est vraiment le cas, cela constitue un acte de manipulation indigne de la part de services administratifs (devoir de neutralité). Ceci vient confirmer le lien volontaire entre les projets de GR et l'institution des servitudes, ce que nous contestons juridiquement et que l'administration d'Etat essaye de masquer au Tribunal Administratif.

Par ailleurs, demander aux passants s'ils souhaitent disposer d'un chemin pour se promener, sans préciser dans quelles conditions ce chemin est établi, est déplorable (démarchage de personnes extérieures à la commune sur le chemin de Cadoudal !). Les inconvénients du projet ont été passés sous silence et notamment l'impact environnemental dans une zone Natura 2000 ultra-sensible. Tout ceci est de très bas niveau.

Nous avons décidé en conseil d'administration de ne pas intervenir maintenant dans les médias pour ne pas envenimer les débats.

**Nous persistons à demander une vraie concertation pour améliorer le tracé de cette SPPL, et espérons pouvoir un jour nous exprimer par d'autres moyens que le contentieux !**

**Néanmoins, membres de Locoal Mendon, il faut poursuivre votre action de demande de délimitation du DPM, tant que nous n'y verrons pas plus clair !**

## Parution de l'arrêté SPPL de Belz

La publication de l'arrêté SPPL de Belz signé le **2 mars 2021** par M. le Préfet s'est faite dans la pagaille. Quelques habitants ont accusé réception de la notification de l'arrêté le **8 avril 2021**, d'autres postérieurement à cette date, et beaucoup n'ont reçu aucune notification. L'arrêté a été affiché sur le site internet de la mairie, puis sur le panneau d'affichage le **12 avril 2021 voire le 13**. L'arrêté n'a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan que **23 avril 2021 et encore par publication « spéciale » sinon cela aurait été encore plus tardif**. Prévues dans l'arrêté, les mentions dans les journaux Ouest France et le Télégramme (édition 56) sont parues aussi le **23 avril 2021**.

Vous comprenez maintenant pourquoi nous n'avons pas pu vous en informer lors du bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Nous trouvons que cette façon de procéder est délibérément pernicieuse en ce qu'elle fait tout pour compliquer la contestation de cet arrêté qui valide un projet aussi critiquable que celui de Local Mendon car il a été établi exactement avec la même logique.

Nous savons que certains de nos membres vont le contester. Nous aussi. Cet arrêté doit être annulé et un tracé plus intelligent étudié.

**Membres de Belz, n'oubliez pas de déposer par Recommandé avec Accusé de Réception vos recours gracieux avant l'expiration des délais de recours (avant le 7 juin 2021 pour « être sûr »).**

## Situation de Landaul et de Landévant

Sur Landaul nous n'avons aucune nouvelle depuis le dépôt de notre Mémoire en Intervention Volontaire au Tribunal Administratif de Rennes (TA). Les dossiers au TA de nos membres suivent leurs cours, mais nous approchons probablement de leur clôture.

Sur Landévant, Sentiers d'Avenir a demandé au TA l'annulation de l'arrêté qui valide un projet aussi critiquable que les précédents. L'administration n'a de cesse de répondre à nos arguments qui ne doivent pas être aussi dénués d'intérêt qu'elle le prétend. Nous ne nous laissons pas faire ! Nous venons d'envoyer un « mémoire en duplique » (notre troisième mémoire). Le tribunal administratif nous a informé le 8 avril 2021 qu'il comptait se prononcer au second semestre sur notre affaire. Il est possible que les affaires de Landaul et de Landévant soient jugées ensembles.

**Membres de Landaul et de Landévant, merci de surveiller qu'aucune demande de permis d'aménager n'est déposée dans vos mairies pour des travaux. Les recours en cours ne sont pas suspensifs et un passage en force de l'administration n'est pas à exclure ! Ces travaux ont été annoncés par le fameux « collectif » de défense des intérêts des randonneurs évoqué plus haut, collectif qui semble être très bien informé.**

Nous ne souhaitons pas vous submerger d'informations, mais il nous a paru nécessaire de produire ce bulletin spécial « très juridique » car la NEWSLETTER n'aurait pas pu toucher tout le monde. Nous espérons avoir bien fait !

**Parlez-en à vos amis, à vos proches... !**

A bientôt !

**Le président**  
Ronan Goavec

**Membres du bureau de Sentiers d'avenir :**

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (Secrétaire intérimaire), Raymond Charguillon (Trésorier)